

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE
LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Lons-le-Saunier, 22 octobre 2015

Pôle Cohésion sociale
Service Hébergement, accès aux droits et
prévention

PLAN MIGRANTS – ACCUEIL DES REFUGIES

INFORMATION AUX COMMUNES SOUHAITANT ACCUEILLIR DES REFUGIES

Le Plan «répondre au défi des migrations : respecter les droits – faire respecter le droit» se base sur un principe de solidarité et sur la base du volontariat pour mobiliser et coordonner les ressources et initiatives locales permettant un accueil des réfugiés.

Il est précisé que ce dispositif concerne des personnes ou familles qui suite à une demande d'asile déposée et instruite auprès des services compétents en la matière (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides – OFPRA-) obtiennent une réponse positive c'est-à-dire la protection en France ; ils ont alors un statut de réfugié ou bénéficiant de la protection subsidiaire, c'est-à-dire :

- un droit au séjour en France sur plusieurs années (10 ans pour les réfugiés), donc un projet de vie à long terme sur le territoire français et dans le département.
- des droits sociaux qui découlent de ce statut permettant de travailler à leur insertion sociale et professionnelle dans un délai rapide (accès et ouverture de droits sociaux, accès au logement autonome, droit au travail).

Le plan est piloté conjointement par les ministères de l'intérieur et du logement :

- Au niveau central, un pilotage national sera assuré par une plate forme chargée de repérer les personnes ou familles ayant un besoin d'hébergement et de suivi social. M. Kléber ARHOUL, Préfet, est désigné Coordinateur national chargé de ces questions.
- Au niveau local, le Préfet de département assure la déclinaison locale du plan en associant les acteurs concernés et notamment les élus. Cette déclinaison locale consiste à repérer et mobiliser les logements disponibles pour accueillir les réfugiés dans le Jura. Le Préfet du Jura a désigné un coordinateur départemental en la personne de M. Renaud Nury, Secrétaire Général de la Préfecture du Jura. Le coordinateur départemental est épaulé par une équipe technique composée des services chargés du séjour à la préfecture, de la Direction Départementale des Territoires et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations notamment.

En synthèse, les attendus en matière d'accueil et d'hébergement sont les suivants :

- Des logements adaptés (taille, localisation) et en bon état.
- Leur ameublement
- La proximité des services (notamment pour la scolarité, la santé, les démarches administratives)
- L'accès aux transports (voir démarches administratives)
- Les possibilités d'insertion professionnelles et sociales.

L'accompagnement social des ménages (personnes seules ou familles) sera réalisé par des opérateurs professionnels avec lesquels l'Etat travaille déjà. Une fois les logements identifiés et retenus, le lien sera fait par l'Etat avec l'organisme chargé de l'accompagnement social qui va de l'accueil des personnes ou familles lors de leur arrivée dans le Jura, à leur installation dans le logement et à leur suivi dans toutes les démarches garantissant l'ouverture de leurs droits et leur accès à l'autonomie (logement, emploi et apprentissage du français notamment).

L'accompagnement social professionnel décrit ci-dessus pourra être utilement complété et coordonné à toute initiative locale et bénévole qui garantira une bonne insertion des réfugiés dans le tissu social local.

Aux côtés des initiatives locales et solidaires proposées par les communes, l'Etat assure le financement de l'hébergement des personnes réfugiées ainsi que les prestations d'accompagnement social. La gestion des logements mis à disposition par les communes ou les bailleurs sociaux ainsi que l'accompagnement social sont confiés à des associations locales ayant déjà en charge ses missions pour le compte de l'Etat.

Afin de faciliter les échanges et la coordination en continu entre les élus et l'Etat sur les questions relevant d'une offre d'hébergement dans les communes volontaires, vous pouvez vous mettre en contact avec la coordination départementale via la boîte mail dédiée : pref-urgence-refugies@jura.gouv.fr.

Par ailleurs, concernant une information auprès de la population de la commune, vous pourrez solliciter les services de l'Etat pour être accompagné et préciser les modalités d'organisation d'un accueil dans votre commune.

Contacts :

- Renaud Nury, Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-préfet de l'arrondissement de Lons le Saunier et coordonateur départemental du plan Migrants :
renaud.nury@jura.gouv.fr
- Daniel Ramelet, Directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations :
daniel.ramelet@jura.gouv.fr
- Virginie Gavand, Chef du service Hébergement, accès aux droits et prévention de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.
virginie.gavand@jura.gouv.fr